



Les nouvelles de Rosières

N°5
Octobre
2009



Chers habitants de Rosières,

Dans le monde, il y a ce qui se voit et ce qui ne se voit pas. A Rosières, de même, nous pourrions continuer à vous montrer de beaux aménagements et à vous cacher des réseaux souterrains complètement défectueux.

Ce n'est pas notre philosophie. Au contraire, notre municipalité se veut résolument responsable. Ainsi, ce mandat sera celui des investissements lourds sur notre sous-sol. Cela s'inscrit dans une démarche de développement durable de notre territoire. Ainsi en sécurisant l'approvisionnement en eau potable et en permettant aux eaux usées que nous produisons d'être traitées par notre station d'épuration avant d'être rejetées dans le milieu naturel, nous permettons de préserver notre environnement.

Aujourd'hui, moins de 50% des eaux usées de nos maisons parviennent à notre station d'épuration. Très concrètement, un programme d'assainissement va être entrepris sur plusieurs années. Cela commence par l'opération du Canal du Moulin pour plus de 500 000€ sur 2010-2011, qui consiste à remplacer le collecteur principal car il est non étanche et qu'il est défaillant en ce qui concerne la pente.

Avec mon équipe municipale, nous ne nous arrêtons pas à changer des canalisations. Nous y voyons une opportunité pour valoriser votre cadre de vie. En aménageant ses berges, le canal a vocation à devenir une liaison douce entre notre quartier ancien et le centre ville avec la réalisation récente d'un parking à l'arrière de l'ancienne école ménagère.

En amont de ce canal, la Ville est en pleine mutation. Un jardin intergénérationnel vient d'être inauguré à la Maison de Retraite. Un musée et une ferme de micro animaux sont aussi en projet vers l'ancien Hospice Civil dont on fête 860 ans de présence sur notre territoire.

Nous en avons conscience, Rosières a des atouts. Par leur renommée et la qualité de leur site, les Haras Nationaux contribuent au rayonnement de notre cité. La Fête du Patrimoine nous l'a encore rappelé au travers des événements orientés vers le cheval et les vestiges archéologiques. Le riche tissu associatif, institutionnel et entrepreneurial fait de Rosières une ville active et attractive. Le succès chaque année renouvelé des différentes manifestations (Brocante, fête des associations, fête du patrimoine...) en sont la preuve. Continuons sur cette dynamique. Un grand merci à tous ceux qui y contribuent.

Vous le verrez au fil de ce bulletin, au bout de dix-huit mois de mandat, notre volonté n'a pas faibli. Nos projets sont nombreux et se développent dans tous les champs de l'action municipale. Les défis à relever pour Rosières restent de taille. Vous pouvez compter sur l'engagement de toute mon équipe avec les talents de notre personnel communal à persévérer dans les projets que nous avons initiés.

A votre écoute,
Thibault BAZIN

Sommaire :

Actualité et informations municipales	Pages 2 et 3
Conseils Municipaux	Page 4
La Fondation Poirel	Page 5
Assainissement et projet cœur de Rosières	Page 6
Travaux des commissions	Page 7 et 8
La vie communale et extra-communale	Page 9
Agenda et infos diverses	Page 10

Samedi 7 novembre de 10h à 11h : « Le maire et son équipe municipale répondent à vos questions », salle des adjudications, contactez nous pour nous indiquer les points que vous souhaitez voir aborder par téléphone au 03.83.48.14.02, ou par mail à c.marandel.rosieres@wanadoo.fr

Actualité et informations municipales

Une incroyable découverte...

Communiqué du Maire mis en ligne en juillet 2009,
sur rosieres-aux-salines.fr

Vous l'avez peut-être découvert en lisant votre journal ou en regardant la télévision, ou peut-être même par le bouche à oreille. Une **découverte exceptionnelle** a été faite sur le territoire de Rosières-aux-Salines.



Il s'agit de la plus **importante découverte de nécropole** de ces 30 dernières années dans le nord de la France. Cette nécropole comprend plus de 300 tombes gallo-romaines. On peut imaginer qu'une ville de taille comparable à celle de Toul a pu exister et reste à découvrir à proximité. Le lieu a aussi engendré au temps médiéval un nouveau lieu d'occupation puisqu'on y recense encore plus de 200 tombes du Moyen-Âge. Comme le site est bien conservé, il a pu donner des informations inestimables sur le déroulement des funérailles.

Des éléments ont montré des relations avec le Grand Duché du Luxembourg, l'Allemagne et l'Italie du Nord. Ainsi la ville semble un carrefour européen. Ce qui rend le **site important** pour comprendre le fonctionnement de la région, du monde européen et des axes commerciaux. Ce site de par ses caractéristiques et de par son rayonnement **dépasse ainsi très largement la Ville de Rosières-aux-Salines**.

Néanmoins, le **chantier des fouilles archéologiques** a rencontré des difficultés et les fouilles se sont arrêtées fin juillet. En effet, ce dernier exige 800 000€ supplémentaires pour être mené à bien dont près de 300 000€ pour finir les fouilles, le reste étant destiné en 2010 et 2011 aux analyses des éléments trouvés. Une commission interrégionale d'experts de recherche archéologique a pourtant qualifié la découverte d'« exceptionnelle ».

La municipalité de Rosières-aux-Salines et sa commission Culture et Patrimoine animée par mon adjointe, Catherine BROYEZ, souhaitent vivement que les fouilles puissent se poursuivre rapidement dans un souci de protection des vestiges. D'autre part, la poursuite des fouilles est nécessaire pour permettre ensuite à l'aménageur de la Zone des Sables de viabiliser cette plateforme destinée à l'implantation de nouvelles entreprises.

Conscient de ce double enjeu, je souhaite que **des moyens exceptionnels** puissent être débloqués rapidement pour être à la hauteur de cette découverte exceptionnelle.

Une deuxième coccinelle à l'école maternelle

Dans le bulletin d'octobre 2008, nous vous informions que l'école maternelle avait obtenu une première coccinelle après avoir participé au concours des écoles fleuries du Conseil Général. **En juin 2009, elle obtient sa deuxième coccinelle.** Félicitation à l'équipe enseignante et aux petits jardiniers en herbe !



Etat de santé du Grand Pont

Face à l'augmentation de la dégradation du Grand Pont, il a été demandé au Maire, Thibault BAZIN, par le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle en date du 10 juin 2009, de signer à nouveau un arrêté limitant à une voie la circulation sur le Grand Pont.

Il est important de préciser que le pont est un ouvrage d'art qui appartient au Conseil Général mais le Maire a la responsabilité de régler la circulation dans la commune.

En effet, ce pont présente des désordres en croissance qui nécessitent de canaliser la circulation au centre de la voie pour éviter d'imposer des charges aux bords de l'ouvrage qui présentent des signes de faiblesse.

Conscient de la gêne occasionnée d'un passage en sens unique ou du danger que représente un alternat à l'aide des panneaux de circulation à cause du manque de visibilité, le Maire et ses adjoints ont recherché le dispositif le plus approprié pour les habitants.

Après des discussions entre la municipalité et les services du département, le président du Conseil Général, Michel DINET, a accepté la **mise en place d'un alternat géré par deux feux tricolores** et s'engage à son entretien et au suivi de son fonctionnement.

Le conseiller général du canton de Saint-Nicolas-de-Port, Jean-Claude PISSEMEM, a de son côté assuré au Maire que des études pour définir les travaux de réparation du pont, préalable à toute inscription au budget départemental, seraient attribuées.



Un fruit pour la récré



En juin dernier, Mme Poirot, Directrice de l'école maternelle, nous a fait part d'une opération « un fruit pour la récré » organisée par les Ministères de l'Éducation Nationale et de l'Agriculture et de la Pêche avec le soutien de l'Union Européenne.

Cette opération s'inscrit dans la logique du Programme National Nutrition Santé (PNNS) afin de permettre à chacun de disposer d'une alimentation sûre, équilibrée et diversifiée.

Le Conseil Municipal de Rosières-aux-Salines a décidé de concrétiser cette opération par la distribution gratuite à chaque élève d'un fruit frais ou une portion de fruit par semaine aux écoles maternelles et élémentaires. Son objectif est de redonner aux enfants le goût de manger des fruits. Les écoles auront ainsi l'occasion de mettre en place des actions pédagogiques sur le thème des équilibres alimentaires.

Des documents réalisés à l'attention des parents, des écoles et des communes sont en ligne sur les sites internet des ministères de l'Éducation Nationale (<http://eduscol.education.fr>) et de l'agriculture et de la pêche (www.agriculture.gouv.fr – onglet « un fruit pour la récré »).



Actualité et informations municipales

Rosières, ville propre !

Rappelez-vous... c'était au mois de mai, le 16 mai exactement. Ce jour-là, Fête de la Nature, certains Rosiérois ont décidé de faire le ménage et de ramasser les débris qui souillent leur commune. Merci encore à tous. Le fruit de leur collecte fut exposé toute une journée sur la place St-Pierre.

Mais ce n'est pas seulement le temps d'une journée que nous devons nous mobiliser. Nous devons poursuivre nos efforts tout au long de l'année.



Soyons vigilants en évitant de laisser nos débris sur la voie publique, en évitant les décharges sauvages, en triant nos déchets.

Rappel :

Les sacs jaunes sont collectés le lundi matin, inutile donc de les sortir le jeudi.



Une brocante ensoleillée

sous le signe de la bonne humeur et de la convivialité !

C'est sous un ciel clément que les Rosiérois ont pu se retrouver dimanche 13 septembre 2009 à la brocante et au vide greniers organisé par la commission animation de la municipalité.

Ils étaient très nombreux, dès l'aube, à fouler les rues de notre cité. Les exposants étaient nombreux à débiter leur bric-à-brac. Vêtements, jouets, outils, meubles, cassettes et DVD : il y en avait pour tous les goûts et toutes les bourses. Les collectionneurs, ont, eux aussi, trouvé leur bonheur.



A noter aussi la présence des diverses associations rosiéroises sous forme d'un forum. Elles ont ainsi pu présenter leurs activités et leurs productions aux passants et démontrer ainsi leur dynamisme. Certaines ont eu le plaisir de voir le nombre de leurs adhérents augmenter !

Les associations ont également été des plus actives pour assurer la restauration et l'animation tout au long de la journée.

Merci aux exposants et à tous ceux qui ont participé à l'organisation de cette belle journée !

Le rendez-vous vous est déjà donné pour l'année prochaine, le 2ème week-end de septembre, le 12 septembre.

Fête du patrimoine : le cheval au cœur de Rosières

La bannière avait flotté un moment sous les fenêtres du beffroi, livrant ce message :

« On y va tous ! »

Mais où donc ?

A la fête du patrimoine de Rosières-aux-Salines, bien sûr !

Du soleil, de la bonne humeur, des cavaliers sur leurs fiers destriers, une calèche conduite par deux beaux ardennais, un couple de mariés très, très hauts perchés, un jongleur lançant ses quilles blanches vers un ciel d'azur, une drôle de bestiole, entre chien et loup... le décor est planté... la fête peut commencer.

Et c'est à belle allure que la calèche entraîne tout ce petit monde, et bien plus encore, vers le haras.

Dans ce parc prestigieux arborant déjà ses couleurs d'automne les attend un spectacle équestre présenté par la troupe du « Mesnil St-Michel », monte cosaque et dressage cinéma au menu : sensations assurées !

Le spectacle terminé, chacun peut à loisir visiter la sellerie, le garage où sont exposées d'anciennes voitures hippomobiles, le musée nouvellement ouvert, l'antre du maréchal ferrant en pleine action, sans oublier de jeter un œil sur les magnifiques sculptures sur bois de Didier BRIQUET, sculptures de chevaux bien sûr. Les enfants peuvent un instant se divertir avec quelques jeux proposés par le personnel du haras.



Pendant ce temps, place St Pierre, l'association du patrimoine, « association le Banban » installée dans une grange, présente son activité, pendant qu'en toile de fond, défile un diaporama sur la chapelle des anciens hospices, chapelle destinée à devenir un musée. Les membres de l'association proposent aussi la visite commentée de l'église.

De l'autre côté de la rue des membres de la commission du patrimoine ont installé leurs jeux, mais pas n'importe quels jeux. Ce sont des jeux anciens, plus grands que nature et qui ont réjoui grands et petits... il est vrai que jouer au bilboquet, ça change de la Nintendo !

A deux pas de là, c'est l'association « Entre ciel et terre de Lorraine » qui nous fait découvrir le cheval à travers l'histoire de Rosières-aux-Salines ainsi que des plantes de notre territoire, tout cela en dégustant confitures et autres douceurs.

J. KAURIN et N. TIKONOFF, de l'INRAP, ont investi la salle d'honneur de la mairie afin de montrer les objets trouvés sur le site des fouilles archéologiques de Rosières. La conférence intitulée : « La nécropole gauloise et romaine de Rosières aux Salines » proposée par J. KAURIN en fin d'après-midi, a rencontré un tel succès qu'il fallut organiser deux séances afin de satisfaire la curiosité de tous.

Et déambulant tout au long de ces festivités, une belle dame en robe d'or et de feu, que semblait lui avoir confectionné ce cracheur de flammes, un jongleur mutin et toujours cette silhouette angoissante venue d'un autre monde... que nous ont fait apprécier la « compagnie Balles et Arts ».

Petit plus de cette journée, la commune avait obtenu du Ministère de la Culture, le label : « Accessibilité à tous ». Des programmes grand format avaient même été édités afin d'en faciliter la lecture aux personnes malvoyantes.

Oui, vraiment, on peut le dire: c'était une belle fête !!!

Deux nouvelles recrues au sein du personnel communal



Conformément à nos engagements, nous avons recruté un nouvel **agent de police municipale** : depuis le 26 août 2009, **Madame Priscillia BOLARDI occupe ce poste.**

Gendarme de formation, Madame BOLARDI intégra ensuite la Marine Nationale, et fut affectée à la surveillance du territoire. Souhaitant faire évoluer sa carrière vers une activité avec davantage de proximité et revenir dans sa Lorraine natale, elle présenta sa candidature à notre commune. Les priorités concerneront en particulier la prévention et l'assistance en matière d'incivilités, ainsi que les problèmes liés au stationnement.

La prévention, la médiation et la conciliation en cas de conflit sont des principes que Madame BOLARDI a entrepris dès son arrivée à Rosières-aux-Salines.

Nous souhaitons la bienvenue à Priscillia BOLARDI, ainsi qu'une pleine réussite dans ses missions de police municipale, sous l'autorité du Maire.

Afin de subvenir aux besoins d'entretien et d'amélioration du cadre de vie communal, le Conseil Municipal a choisi de transformer un poste d'agent d'entretien en agent chargé des espaces verts. Ainsi, nous avons recruté M^{lle} Amandine DARBELET. Originaire de Ludres, elle occupe un poste d'agent technique aux espaces verts depuis le 1^{er} avril. Avant son arrivée dans la commune, elle était chargée de l'élagage et du soin des arbres dans une ville Mosellane, Scy-Chazelles. Son arrivée dans notre ville va lui permettre d'évoluer au sein d'une équipe déjà bien en place. La principale activité de Melle DARBELET sera l'entretien des espaces verts et le fleurissement de la ville.

Nous souhaitons la bienvenue à Amandine DARBELET, qui a déjà pu témoigner de sa volonté et de sa motivation quant au fleurissement d'une « petite ville calme et paisible » comme Rosières-aux-Salines.



Conseils municipaux

Conseil Municipal du 18 mai 2009

Modification de l'organigramme municipal : En date du 1^{er} avril 2009, Madame Elisabeth Brasseur-Matte, 5^{ème} adjointe au Maire, a décidé de démissionner du conseil municipal. Cette démission a été acceptée par Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle pour prendre effet au 23 avril 2009.

Le nombre de postes d'adjoints au Maire est fixé à 4 pour la continuité du mandat électoral 2008-2014. **Deux nouvelles conseillères municipales déléguées sont nommées :**

- **Anne HERLEM**, conseillère municipale déléguée à la Petite Enfance, Affaires scolaires et périscolaires
 - **Marie-Agnès JANIN**, conseillère municipale déléguée à la Politique sociale et au Centre Communal d'Action Sociale
- Deux membres de l'assemblée ont accepté de faire partie du Comité de Pilotage avec l'association Relais : Anne HERLEM et Philippe JONQUET

Déclaration d'utilité publique – acquisition de la parcelle AC 125 : Une parcelle de terrain, cadastrée AC 125, d'une contenance de 1040 m² est déclarée d'utilité publique par la commune dans le but d'y créer un parking dans un quartier où la circulation et le stationnement sont particulièrement difficiles. Le Conseil Municipal a aussi autorisé le Maire à acheter la parcelle AC 438 adjacente à la parcelle AC 125, au prix des domaines (service de l'Etat).

Adhésion au Comité d'Action Sociale pour le Personnel Territorial

Mise en place d'une convention entre la commune et le Personnel Territorial

Travaux d'aménagement et d'enfouissement de la rue de Lunéville : L'entreprise Valentin/Inéo a été retenue pour un montant de 289.734,10 € HT soit 346.521,98 € TTC.

Contrat de fourniture de gaz naturel et à l'utilisation du réseau public de distribution : EDF a été retenue en qualité de fournisseur de gaz

Demande de subvention exceptionnelle auprès de collectivités publiques : DRAC – Conseil Régional de Lorraine – Conseil Général de Meurthe-et-Moselle) pour la réalisation des travaux de restauration de la chapelle de l'Hospice

Location d'un appartement communal type F4 de 58,80 m² : le tarif est fixé à 4.800,00 € par an, charges et taxes non compris.

Pour information, la Société Batigère souhaite poursuivre la vente de 18 logements situés dans le quartier du Sous-Bermont dans les immeubles LADOGA – BAIKAL – LEMAN – MICHIGAN – VICTORIA.

Conseil Municipal du 24 juin 2009

Un avenant est établi avec la MUCIM STANISLAS par le Conseil Municipal pour permettre aux agents adhérents de bénéficier de nouveaux avantages à compter du 1^{er} juillet 2009.

Modification des tarifs de location de la salle du 44 rue de Lunéville : le tarif local est de 120 € et le tarif extérieur est de 160 €. Une caution « nuisance sonore » de 100 € est ajouté et sera restituée 10 jours après la fin de la location si les conditions sont remplies.

Travaux d'achèvement de la réfection des couvertures de la nef et du chœur de l'église. La commission chargée des appels d'offres a retenu l'Entreprise Maddalon Frères à Vandières. Le montant des travaux est arrêté à la somme de **125.577,84 € HT soit 150.191,10 € TTC**

Enquête publique – Etablissements RESOLEST

Elle fait suite à une demande de la Société RESOLEST, Zone des Sables, de traiter des résidus de désulfuration de fumées à Rosières-aux-Salines. L'assemblée municipale émet un avis favorable à cette demande.

Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'assainissement dans le canal du Moulin

La Société IDP CONSULT a été retenue. Son offre comprend l'avant projet, le projet et le DCE, l'assistance et le suivi des travaux pour un montant de 18.000,00 € HT.

Mise en place d'un programme pluriannuel d'assainissement 2009-2011

Le conseil municipal donne un avis favorable de principe pour améliorer la collecte des eaux usées en commençant par l'aval, soit de la station d'épuration communale, et en remontant vers l'amont, c'est-à-dire tout le collecteur général d'assainissement placé dans le canal du Moulin.

La Fondation Poirel, une opportunité historique pour notre commune...

Historique du site

Les biens proviennent d'un legs consenti à la Ville de Nancy par Madame Elisabeth POIREL née GUIBAL décédée à Rosières-aux-Salines le 8 juillet 1885.

La Ville de Nancy a loué, suivant bail emphytéotique, à l'Établissement Public Départemental de Travail Protégé et d'Hébergement (EPDTPH) de Rosières-aux-Salines un ensemble immobilier, bâti et non bâti, formant la **Fondation Victor Poirel**, pour une durée de 30 années à compter du 1er janvier 1997. Mais l'EPDTPH a transféré, en début d'année 2008, les personnes hébergées, au sein d'un nouvel établissement à Dombasle-sur-Meurthe. Par décision unilatérale, il a donc mis fin, de manière anticipée, au bail emphytéotique.

La Ville de Rosières-aux-Salines et son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a au cours de l'été 2008 indiqué à la Ville de Nancy son intérêt pour la Fondation Poirel. En effet, la Ville de Rosières-aux-Salines a l'intention de rénover, par tranches successives, l'ensemble immobilier et d'y installer notamment des **œuvres sociales** (centre aéré, vestiaire, Banque Alimentaire, Croix Rouge, etc...) pour répondre aux obligations du legs.

Par délibération en date de juin 2009, la Ville de Nancy a accepté, en conséquence, de mettre à disposition du CCAS de la Ville de Rosières-aux-Salines **au prix de l'euro symbolique** l'ensemble immobilier, tout en maintenant ces biens dans le patrimoine communal de la Ville de Nancy et en permettant l'affectation des revenus à l'action sociale, l'aide aux indigents et à la bienfaisance en général.

Cette mise à disposition s'effectue sous la forme d'un **bail emphytéotique fixé à 50 années**.



Conditions de mise à disposition entre le CCAS de Rosières et la Ville de Rosières

Par convention entre le CCAS et la ville de Rosières-aux-Salines, cette dernière est responsable de la conservation et de l'entretien desdits locaux se substituant ainsi aux droits et aux devoirs en la matière au Centre Communal d'Action Sociale.

L'entretien de l'ensemble immobilier sera assuré par les services techniques de la ville pour toutes entreprises spécialisées spécialement mandatées par elle. La ville se substituera au Centre Communal d'Action Sociale et prendra à sa charge tous les frais de fonctionnement : assurances, chauffage, électricité, sécurité et mise aux normes des locaux....

La ville devra supporter toutes les charges notamment les taxes, droits, prestations et fournitures qui incomberaient normalement à un propriétaire.

Désignation de l'ensemble immobilier

La « Fondation Victor Poirel » comprend trois unités foncières distinctes :

- Les bâtiments Victor Poirel et Bondlot, constitués d'un rez-de-chaussée, surmonté de deux étages et un immeuble d'un étage, accolé d'une chaufferie ;
- Dans le parc, deux pavillons et un bâtiment à usage de salle d'activités ;
- Sur la parcelle cadastrée section AB numéro 102, un petit bâtiment en matériaux préfabriqués.

La fondation comprend, en outre, la Cour d'Honneur d'une surface d'environ 1380m², une cour intérieure d'une surface d'environ 140 m², et un grand parc planté d'arbres d'une surface d'environ 22.000 m².

Le tout, représentant une surface non bâtie d'environ 23.520 m².



La mise à disposition de la propriété « Poirel » au profit de la ville de Rosières-aux-Salines s'entend à titre gratuit.

Par contre et uniquement en cas d'accord entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale de Rosières-aux-Salines, une partie de l'ensemble des biens désignés ci-dessus, pourra être **mise à disposition d'un tiers à titre gratuit**. Cette clause ne s'entend qu'en cas d'acceptation de la Ville et du CCAS et à la suite d'une délibération prise par chaque partie prenante.

La Ville et le Centre Communal d'Action Sociale de Rosières-aux-Salines, en le décidant conjointement, pourront sous-louer une partie de l'ensemble « Poirel » moyennant une redevance financière. Cette sous-location, pour une durée déterminée, pourrait être conclue à condition que le locataire participe à une **mission de service public** – même industriel ou commercial.

Dans ces conditions, le loyer perçu serait versé en compensation des charges et autres travaux nécessaires pour maintenir les bâtiments destinés aux œuvres sociales (vestiaire, banque alimentaire...) en l'état et leur mise aux normes.

L'assainissement : un enjeu pour demain, un projet pour le coeur de Rosières

L'assainissement à ROSIERES : un enjeu pour demain

ROSIERES AUX SALINES face aux défis écologique et économique de l'assainissement.

Loin des critères des années 60 où l'on rejetait les eaux usées le plus loin possible des agglomérations, sans traitement, l'assainissement s'est progressivement amélioré pour tenter d'arriver à une épuration maximale des eaux souillées.

Certes cette opération n'a pas pour but de traiter l'eau pour la rendre potable, mais d'en réduire ses composants caractérisés par de nombreuses matières en suspension. Bruno PARMENTIER, économiste, dans son livre « nourrir l'humanité » n'hésite pas à écrire que la dégradation de l'eau en France est préoccupante et que plus de la moitié du territoire capte une eau très chargée en différents polluants ». Une partie de ce problème provient du rejet des eaux usées. Celles-ci n'ont pas bénéficié de traitement du fait que les réseaux d'assainissement n'existent pas ou qu'ils sont en si mauvais état que le transport des matières n'est effectué que très partiellement. Celles-ci se retrouvent donc dans le sous sol ou les rivières.

Évidemment les conséquences sont nombreuses et peuvent conduire à des situations dramatiques. Outre les symptômes qui affectent l'Homme, une partie de la biodiversité est menacée de disparition ou de mutation. Des chercheurs estiment que d'ici 50 ans 15 à 37% des espèces végétales et animales pourraient s'éteindre. La planète perd chaque année des richesses que ses habitants ne soupçonnent pas et la qualité des eaux rejetées n'est pas étrangère à ce phénomène.

La Municipalité dans l'obligation d'agir.

Dans notre bulletin n°3, nous évoquons ce problème et soulignons le grave déficit de nos réseaux. En effet, moins de 50% de nos eaux usées parviennent à notre station d'épuration. La situation est grave. Consciente de ses responsabilités et **dans l'obligation de conclure avant 2012 des travaux nouveaux ou de mise aux normes, la Municipalité a décidé d'engager les moyens nécessaires pour faire face à cet enjeu environnemental.** Ne rien faire serait préjudiciable tant sur le plan écologique que sur le plan financier. En effet, la commune pourrait être privée après 2012 de subventions (plus de 30% aujourd'hui) et serait contrainte dans quelques années d'engager ces travaux cette fois-ci sans la moindre aide.

Pourtant plusieurs lois sur l'eau, notamment depuis 1964, avaient alerté dans un premier temps puis imposé par la suite les communes à des investissements permanents. Sur notre Commune un bilan établi en 2004 laissait apparaître un **besoin d'investissement incontournable en canalisations évalué à 1 242 440€ HT** et ceci a augmenté depuis. Malheureusement ces travaux n'ayant pas été entrepris au fur et à mesure des réfections de voirie, la Commune va devoir lancer ces opérations dans une grande échelle avec tous les soucis que cela peut impliquer. Il en va de notre responsabilité.

Notre stratégie financière, élaborée dès 2008 pour répondre à ces besoins, doit nous permettre d'envisager un plan de financement moins douloureux que ce qu'il était craint d'attendre. Les appels aux demandes de subventions de toute nature sont en cours et malgré la baisse du prix de l'eau grâce à la renégociation du contrat d'affermage avec Véolia (cf. bulletin municipal n°3-Janvier 2009), nos redevances, dans le domaine de l'assainissement, sont en hausse. Comme vous le voyez, la Municipalité n'est pas restée indifférente à un sujet environnemental crucial tant pour nous que pour nos futurs enfants.

Projet ROSIERES Grand Cœur

Etant donné que des travaux d'assainissement de grande ampleur sont rendus obligatoires sur notre centre ville (réalisation 2010-2014), il convient de lancer une étude pour réfléchir à ce que nous ferons de l'aménagement après avoir ouvert la voirie et travaillé sur notre sous-sol. C'est pourquoi, le maire a souhaité organiser une réunion publique le 7 juillet 2009 concernant la rénovation du centre ville de Rosières.

Entre le Beffroi et l'Eglise

Définition du périmètre :

- D'une part, par la rue Gambetta puis la Place Saint Pierre
- D'autre part, par la rue du sergent Muller et le Canal du Moulin puis la ruelle du lavoir.

Problématique actuelle :

Notre réseau d'assainissement est fortement défaillant (Cf. article sur le sujet) :

La municipalité est contrainte de prévoir le remplacement à court terme :

- du collecteur d'eaux usées au niveau du canal du moulin et du chemin de halage,
- des collecteurs d'eaux usées et d'eaux pluviales le long de la rue Gambetta et de la Place Saint Pierre.

La circulation et notre offre de stationnement non adaptées aux besoins pour :

- les transports en commun, les livraisons, etc.,
- la prise en compte du handicap et de la petite enfance pour l'accessibilité aux services publics et aux commerces,
- la circulation piétonne et cycliste.

Le patrimoine naturel et architectural du centre ville mérite d'être mis en valeur.

Planning prévisionnel :

(il n'est qu'indicatif, cela dépendra des finances de la commune et des résultats des études)

Les travaux se dérouleront par phase :

1. de la ruelle du lavoir et la partie terminale de la rue du Sergent Muller, secteur du moulin : réalisation 2010
2. Première partie de la rue du sergent Muller jusqu'au transformateur EDF : réalisation 2011
3. la rue Gambetta du Beffroi jusqu'à la fontaine.
4. la place saint pierre, y compris la fontaine et réfection de la place de république.

Nous ne manquerons pas dans les prochains bulletins de vous tenir informés sur ce projet.



Travaux des commissions

TRAVAUX

Le parking du 44

Le parking, d'une capacité de 35 véhicules légers, est à présent achevé et est à la disposition de la population. Il est éclairé la nuit par un projecteur. Le service des espaces verts de la commune a procédé à la plantation des arbres sur le parking et des arbustes devant la clôture grillagée afin d'embellir cet endroit. Un sens de circulation est à l'étude afin de faciliter l'accès.

Ces travaux ont été entièrement réalisés par les services techniques municipaux.



Rue de Lunéville

Les travaux d'enfouissement des réseaux secs (téléphone, électricité) se poursuivent. L'entreprise INEO est en charge de la réalisation des travaux de raccordement électrique au niveau des coffrets de chaque habitation. L'entreprise Valentin a terminé les traversées de route qui permettent d'alimenter en électricité toutes les maisons. Depuis le lundi 21 septembre, le terrassement pour la pose des bordures a commencé, en partant de la place de l'hospice pour aller vers la rue de la Moselle.

Les chefs de chantier des entreprises INEO et Valentin sont tous les deux Rosiérois. Ils veillent particulièrement à la bonne exécution des travaux. **Grâce aux démarches de la municipalité, ces travaux sont subventionnés par le Syndicat Départemental d'Électricité pour environ 20 000 €.**

Travaux autour de l'église

Les travaux de réfection de la dernière partie de la toiture de l'église débuteront le 5 octobre pour une durée de 4 mois. Pour se faire, les services techniques municipaux ont dû enlever les plantes qui étaient situées contre l'église. Cette opération a été demandée par l'architecte des bâtiments de France, pour permettre à l'entreprise Madalon de Vandières (agrée par les bâtiments de France) d'installer les échafaudages nécessaires à la réalisation des travaux. Les plantes ont été déplacées et replantées dans Rosières.

A la demande de l'architecte, les services techniques poseront un drain sur la périphérie des fondations de l'église, afin d'éviter la remontée par capillarité de l'eau de ruissellement dans les murs. A la fin des travaux, des végétaux seront replantés selon les consignes de l'architecte, en laissant de la place pour l'installation future d'un échafaudage, qui servira à la réfection des façades de l'église, et au remplacement des grillages de protection des vitraux. De plus, la réfection du chauffage de l'église est en projet.

Grâce aux démarches de la municipalité, ces travaux sont subventionnés par la DRAC de Lorraine à hauteur de 15 000€, et le même montant est apporté par le Ministère de la Culture.

HYGIENE ET SECURITE

Canisacs

La municipalité a décidé depuis plusieurs mois, de mettre à votre disposition des sachets pour les déjections canines. Un distributeur est accessible aux heures d'ouverture de la mairie, à gauche de la porte d'entrée. Nous souhaitons sensibiliser les propriétaires de chiens sur l'importance du respect de la voie publique.

Vols, dégradations et incivismes

Pour la sécurité de la population, la gendarmerie incite les citoyens victimes de vols, de dégradations sur leurs biens, de menaces de personnes, d'agressions physiques ou verbales, de comportements anormaux, de vandalismes, etc... à porter plainte et à témoigner auprès de la gendarmerie afin de faciliter le travail des forces de l'ordre. Ces témoignages sont indispensables au bon déroulement de l'enquête et à la rapidité des résultats et ainsi permettront de garantir la sécurité des citoyens et de leurs biens.

RESSOURCES HUMAINES

Signature de la convention avec le C.N.A.S.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, la commune a signé avec le Centre National d'Action Sociale (C.N.A.S.), une convention en faveur de tous les membres du personnel.

C'est une avancée très importante d'avantages sociaux de tous ordres, pour nos salariés et leurs familles, en matière de santé, de vacances, de primes liées à des événements familiaux, de loisirs, de prêts à taux préférentiels, d'achats de voitures.

La commune a choisi de signer cette convention avec un organisme national car il offre à la commune une garantie de gestion claire et pérenne.

CAE passerelle et CAE

Ce sont des Contrats d'Aide à l'Emploi destinés aux jeunes de 18 à 26 ans inscrits au Pôle Emploi.

La commune a souhaité saisir cette opportunité offerte par l'Etat qui finance à 90 % ces CAE et ainsi aider 4 jeunes de Rosières-aux-Salines, à la recherche d'un emploi.

Ces contrats sont limités à 1 an. Durant ce temps, ils seront accompagnés, au quotidien. Nous souhaitons ainsi les intégrer dans le monde du travail et les aider dans leur projet professionnel et personnel futur au travers de modules de formation.

Les quatre jeunes, qui ont été recrutés, ont des profils très variés et occupent des postes différents. Ils ont pour point commun une forte volonté de travailler.

Vous les rencontrerez, si ce n'est déjà fait, au quotidien, dans les rues de notre commune. Nous leur souhaitons pleine réussite dans leurs missions et la concrétisation de leurs projets professionnels.



Les investissements en matériel

Un nouvelle tondeuse professionnelle

De par l'étendu des espaces verts à Rosières, il était nécessaire d'investir dans une nouvelle tondeuse robuste et professionnelle. Ce nouvel outil, acquis au mois de mai dernier, permet de couper l'herbe à n'importe quelle hauteur et de débroussailler des terrains non entretenus depuis longtemps. L'herbe est broyée sur place par deux rotors puissants (400 km/h), ceci évite les déplacements vers La déchetterie.

Une camionnette - permis VL

La commune vient d'acquérir un véhicule de moins de 3,5 tonnes avec une benne et des réhausses, qui permettent un volume de stockage plus important. Il peut être conduit avec un permis VL. Il est en service depuis le 15 septembre.

Ces deux outils ont été négociés à la baisse par rapport aux premiers devis.

Travaux des commissions

Faisons le tour de notre forêt ...

Saviez-vous que la forêt Communale de Rosières représente au total plus de 310 ha ? Elle se partage à l'ouest par un plateau et ses petits bois de 123 ha, et se termine à l'est par la vallée de la Meurthe ou le Petit et Grand Ban occupent plus de 187ha. La gestion patrimoniale de notre forêt relève du régime forestier qui est définie dans le guide d'aménagement. En 2004, Rosières a adhéré au label PEFC qui place la forêt au cœur du développement durable. De l'avis des naturalistes et des experts, les forêts du Petit et Grand Ban sont considérées comme des zones à enjeux écologiques très forts.

Conscient de la richesse de ce patrimoine, nous engageons des travaux pour que notre forêt puisse reconquérir la surface détruite par la tempête du 26 décembre 1999.

C'est un investissement à long terme qui ne profitera qu'à nos petits enfants.

La forêt est aussi une source d'énergie. Afin que les Rosiérois puissent bénéficier de bois de chauffage dans les meilleures conditions financières, la commune propose des contrats de vente amiable (anciennement



« affouage »). Les élus et les Es-qualités de la commission Environnement Opérationnel ont donc accepté de faire ce qui était dévolu par le passé à l'ONF, à savoir le marquage, la distribution et la réception des lots des cessionnaires. Ainsi le tarif est passé de 8 à 6 euros pas stère de bois façonné. Le prix est reconduit par décision du conseil municipal pour cette rentrée 2009.

Les mauvaises conditions météorologiques du printemps n'ont pas facilité le débardage, malgré tout, ce sont plus de 500 stères de bois qui ont profité à une trentaine de Rosiérois à un prix compétitif. Signalons également dans une conjoncture économique déprimée que les ventes de bois d'œuvre par adjudication et à l'amiable de 428 m³ ont rapportées 18041,65 € à la commune. Nous allons lancer prochainement un appel à candidatures pour les nouvelles cessions de bois qui auront lieu majoritairement au bois de Landéchamp, **les inscriptions seront closes fin octobre.**

Si vous êtes intéressé(e) par du bois de chauffage, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie au 03.83.48.14.02.

Commission Animation

Durant le printemps et l'été 2009, la commission animation vous a proposé : **la chasse aux œufs, le marché aux fleurs ...**



... la fête de la musique, les festivités du 14 juillet, la brocante et le forum des associations

Sécurisation des abords de l'école primaire

Le 27 Mai 2009, des représentants des parents d'élèves nous ont interpellés au sujet de l'insécurité devant les écoles lors de l'entrée et sortie des classes : une limitation de vitesse non respectée, un mauvais stationnement des véhicules sur les trottoirs, un dépose minute inapproprié et dangereux gênant la circulation, l'entrée et la sortie des enfants.

Après discussion avec ces parents, la commission Petite Enfance, Affaires Scolaires et Périscolaires s'est réunie afin de réfléchir à des solutions appropriées et favorisant la sécurité des enfants, en relation avec les responsables Travaux et Circulation.

Des propositions ont été faites lors du dernier Conseil d'école le 23 juin dernier. La proposition retenue a consisté à installer une barrière amovible dès la rentrée afin de renforcer au mieux la sécurité aux abords de l'entrée et de la sortie des classes. Un mois plus tard, les premières évaluations montrent un **renforcement de la sécurité pour les enfants**. Cependant, les enfants doivent être sensibilisés pour non seulement ne pas escalader les barrières, mais aussi marcher au pas avec leur vélo aux abords de l'école.

La sécurité des enfants est l'affaire de tous.

Diagnostic enfance et jeunesse

La commune de Rosières-aux-salines, en partenariat avec la commune de Saffais, la Fédération Départementale Familles Rurales de Meurthe-et-Moselle et en lien avec la Caisse D'Allocations Familiales de Meurthe et Moselle, a souhaité mener une réflexion sur les besoins des familles ayant des enfants de 0 à 16 ans en vue d'envisager des actions ciblées répondant aux attentes de la population.

Une étude a été engagée depuis début septembre auprès de parents d'enfants scolarisés ou non afin d'alimenter et d'orienter la réflexion. Nous avons recueilli 75 questionnaires remplis. Nous vous ferons part des résultats de cette enquête dès que possible sur notre site internet et dans notre prochain bulletin.

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de compléter ce questionnaire.

Commission jeunes : tournoi de foot

Ils étaient nombreux à se retrouver ce 15 août pour la deuxième édition du tournoi de foot intergénérationnels qui s'est déroulé sous un grand soleil. Journée fort sympathique où la convivialité était de mise (équipe formée par le personnel communal, organisation prise en charge par les jeunes de notre commune, échange de joueurs entre communes.....).

Neuf équipes étaient inscrites dont les « grosses mites », les « scorpions » les « gaulois », « ABCD », « RAS »,... Les vainqueurs (Rosières !) ont été invités le soir même au stade Marcel Picot pour le match NANCY – MONACO. Saluons l'équipe de Varangéville pour sa seconde place et rendez-vous en 2010 encore plus nombreux !



La vie communale et extra communale

Le Pôle Hippique de Lorraine : un grand projet sur le site des Haras de Rosières

Le Pôle Hippique de Lorraine sur le site de Rosières-aux-Salines est un projet qui associe le Conseil Général de Meurthe et Moselle, les Haras Nationaux et l'ADECLOR (éleveurs lorrains).

Le lancement des travaux a commencé dès 2008 par l'aménagement de l'aire de stationnement, qui se situe près de la voie de contournement vers Damelevières, et la reprise des installations électriques. La livraison de ces travaux d'un coût de 600 593 € TTC a eu lieu en juillet 2008.



La poursuite du programme de travaux est prévue à l'automne 2009. La rénovation des écuries du grand manège se fera du 15 octobre au 15 décembre 2009.

Un nouveau manège capable d'accueillir des **compétitions internationales** est en projet. Les travaux commenceront en mai 2010. D'autres aménagements sont également prévus : parcours de cross, réfection du petit manège, locaux de stockage de fourrage et de rangement pour le fumier. Ce projet a un coût total de 3 400 000 € TTC. Il bénéficie de l'appui technique du conseil des chevaux de Lorraine.

L'animation et l'exploitation de ces installations seront portées par l'association créée en juillet 2009 : le Pôle Hippique Lorrain.

Le Pôle Hippique est soutenu financièrement par :

- ⇒ Le fonds professionnel EPERON (60%),
- ⇒ Les Haras Nationaux,
- ⇒ Le Conseil Régional,
- ⇒ L'Etat au titre du contrat de projets Etat-Région 2007 – 2013
- ⇒ Le Conseil Général.

Un projet intergénérationnel de A à Z !



Depuis plusieurs années des rencontres ont lieu entre les enfants de la Marelle (structure d'accueil périscolaire) et les personnes âgées de la maison de retraite. Ces moments étaient jusqu'alors ponctuels. C'est de là qu'est née l'idée d'un projet à plus long terme autour du jardin intergénérationnel. En effet, autrefois beaucoup de personnes âgées appréciaient le jardinage. Les enfants, de leur côté adorent le contact avec la terre, d'où l'intérêt de mener ce projet en commun.

Le projet a commencé dès le mois de mars. Les premières rencontres ont permis de confectionner des tabliers. Les personnes âgées ont ainsi pu mettre en oeuvre leurs compétences dans la broderie et les enfants dans le dessin. La mairie, de son côté, a apporté son soutien en permettant l'achat du matériel de jardinage et des graines. Ce partenariat s'est concrétisé par la confection de champs de fleur avec la pose de pancartes.

L'inauguration de ce jardin a eu lieu le 16 septembre en présence du Maire, du Directeur de la Maison de Retraite, des membres du CA, des personnes âgées et des enfants qui ont participé au projet. Tous les participants ont été vivement remerciés. Le pot de l'amitié a lui aussi été un projet intergénérationnel puisque les enfants et les personnes âgées avaient préparé les gâteaux. Le bilan est très positif, les personnes âgées sont très fières d'avoir contribué au fleurissement à la fois à l'extérieur et à l'intérieur de l'établissement et les enfants de la Marelle sont prêts à renouveler l'expérience !



Communauté de communes

Lancement du nouveau site internet

Le nouveau site internet de la Communauté de Communes est en ligne à l'adresse suivante : www.cc-seletvermois.fr. Vous trouverez un lien depuis la page d'accueil du site de notre commune à l'adresse : rosieres-aux-salines.fr

- La navigation est plus conviviale grâce à des rubriques mieux définies et plus simples d'utilisation.
- L'accès aux informations essentielles est plus facile : services utiles, tri des déchets.
- Le site est à présent plus complet : information sur les activités de la Communauté de Communes, les publications. Il est plus interactif : vous souhaitez recevoir par mail les actualités de la Communauté de Communes ? Inscrivez-vous, au choix, aux newsletters communication, déchets, loisirs, cadre de vie et Assemblée générales

Les aides de la Communauté de Communes destinées aux habitants

La Communauté de Communes propose des aides aux habitants des communes faisant partie de la Communauté sur 3 thèmes :

- Ravalement de façade
- Energies renouvelables
- Traitement des tags : prise en charge par la communauté de Communes si un dépôt de plainte est effectué à la gendarmerie.

Vous trouverez les dossiers sur le site de la Communauté de communes dans la rubrique « Dossiers de demande d'aide ». Ils peuvent être téléchargés directement depuis ce site. Vous pouvez également vous les procurer auprès de la commune ou de la communauté de communes.

Vos élus municipaux sont à votre écoute.

N'hésitez pas à nous solliciter sur une problématique particulière, Tél : 03.83.48.14.02

AGENDA

Octobre

- 10 LOTO Amicale des Sapeurs Pompiers
- 17 Repas des anciens
- 18 Pêche à la truite Etang de l'Embanie GARDON ROSIEROIS
- 21 Conseil Municipal
- 31 Soirée dansante –Années 80 ANIM ROSIERES

Novembre

- 7 Réunion Publique 10h -11h Soirée Halloween - HBCR
- 11 Fête patriotique et Repas du Poilu - AMC
- 14-15 Fête de la Ste Cécile - Amicale de Musique
- 16 Don du sang 15h-30 à 19h Beaujolais Nouveau Confrérie
- 19 St Vincent
- 28-29 Marché de Noël Familles Rurales

Décembre

- 1 Soirée information-débat : "La réalité d'être parents d'adolescents aujourd'hui"
- 5 Saint-Nicolas
- 12 Bourse aux jouets - Familles Rurales
- 13 Thé dansant Familles Rurales
- 15-16 Spectacle de la Marelle
- 18-19 Distribution du colis des anciens par le CCAS

INFORMATIONS DIVERSES

Soirée information-débat

L'association Familles Rurales et le CCAS de Rosières vous proposent, le 1er décembre 2009, une soirée information-débat sur le thème : "**La réalité d'être parents d'adolescents aujourd'hui**" animée par **Philippe Witzmann, formateur en parentalité**

Don du Sang

La municipalité remercie vivement les 81 personnes qui se sont présentées pour le don du sang le 3 août dernier, ainsi que les organisateurs. 76 personnes ont effectivement pu donner, dont 23 plasmaphères. 5 nouveaux donneurs ont été accueilli. La prochaine collecte est prévue le 16 novembre de 15h30 à 19h.

Enquête publique

Les Sablières de la Meurthe - Demande de renouvellement d'autorisation d'exploiter et d'extension d'une carrière à Rosières-aux-salines.

Prochaines dates de présence du commissaire enquêteur :

Vendredi 16 octobre 14h - 17h

Mercredi 21 octobre 14h - 17h

Le dossier est consultable en mairie tous les jours du 21 septembre au 21 octobre.

Associations : parlez de vos animations sur le site internet de la commune

Vous avez la possibilité de valoriser vos activités et animations sur le site internet de la commune. Ils seront publiés dans les rubriques actualités (rubrique culture et patrimoine, sports et loisirs ou moments forts). Vous pouvez également agrémenter le texte de photos. Pour cela, il vous suffit de donner vos articles à la personne en charge des associations, Magali FLEURANTIN (Tél : 03.83.48.83.32 ou par mail : ccas-rosieres@orange.fr)

L'Urbanisme : ma maison et ma ville



Le centre de Rosières est classé en secteur protégé par le service de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). C'est une chance pour tous les habitants que soit reconnu le charme historique de notre commune. Tous ensemble nous pouvons à partir de ce potentiel rendre à Rosières ses lettres de noblesse. Pour commencer, nous vous invitons à effectuer les petites démarches réglementaires pour tous

les travaux que vous souhaitez entreprendre sur votre propriété.

Quoi faire, pour quels travaux ?

En simplifiant, **tous les travaux** qui sont susceptibles de modifier l'aspect extérieur de votre habitation, clôture ou dépendances **sont soumis à déclaration préalable**. Il n'existe pas de limitation ni de vue, que ce soit de la rue, du jardin ou aérienne, ni de destination.

Si vous envisager de construire, agrandir une surface, compris les murs, supérieure à 20 m², quel qu'en soit l'usage, abris de jardin, auvent à bois, serre à demeure, le projet est soumis à permis de construire. Les piscines, terrasses et véranda ne sont pas exempt de cette petite démarche administrative.

Les documents à fournir sont à la hauteur des travaux entrepris, c'est-à-dire très simple pour les modifications mineures telles que la peinture, et plus fournis pour les demandes de permis de construire. Pour les travaux de grande ampleur, le recours à un architecte est non seulement fortement conseillé, mais devient obligatoire à partir d'une certaine surface close et couverte (170m²).

Comment faire ?

Le service de l'urbanisme de la mairie et les élus sont à votre disposition pour vous aider dans ces démarches, et pourrons vous conseiller le cas échéant.

Pour vous épauler encore mieux, le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) produit des documentations concrètes afin d'éclairer vos choix.

Sites internet utiles : www.caue54.com

www.urbanisme.equipement.gouv.fr

Dans quel but ?

L'intérêt commun est de conserver, voir de créer une harmonie des constructions dans notre ville, afin que chaque propriétaire puisse valoriser son capital à la hauteur des efforts investis. Le patrimoine individuel est bonifié par son environnement et vice et versa, c'est donc l'affaire de tous et de chacun.

Bulletin municipal n°5, octobre 2009

Dépôt légal : en cours

Directeur de la publication : Thibault Bazin

Responsable de la rédaction : Nathalie Lévy-Lequart

Responsable de la conception : La commission "communication" de la commune de Rosières-aux-Salines

Impression : Imprimerie Serge Régnière 54110 Dombasle



Papier recyclé